

SAS Beauce Energies
3 Chemin DES PRES
28 150 YMONVILLE

Mairie PRASVILLE
8, rue de la Mairie
28 150 PRASVILLE

Ymonville, le 04 mars 2021

Objet : Proposition sur le type d'usage futur du site après arrêt définitif de l'installation de méthanisation de la SAS Beauce Energies

Monsieur le Maire,

En vue du dépôt de notre dossier ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour le projet Beauce Energies et conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, un avis du Maire sur le type d'usage futur du site lors de l'arrêt définitif de l'installation, doit être joint au dossier.

Le site de méthanisation est situé en zone agricole le long de la RD 22. A la mise à l'arrêt définitif de l'unité de méthanisation, l'emprise du site sera restituée à l'usage agricole et les installations du site pourront être réutilisées pour la poursuite de l'activité agricole (stockage de matière).

Par ailleurs, les dispositions suivantes seront prises pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité du site lors de l'arrêt de l'unité de méthanisation :

Ouvrages	Vidange et inertage	Démantèlement et/ou revente
Bâtiment de réception des matières - Hangar - Silos	Canalisations Evacuation des matières organiques restantes en compostage	Pompes et canalisations Vis des systèmes d'alimentation des cuves
Process méthanisation - Digesteurs	Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Membranes Agitateurs Pompes et canalisations
Valorisation du biogaz - Epurateur	Epurateur Evacuation en centre spécialisé des huiles et carburants	Epurateur Réservoir de combustibles
Armoires électriques	Mise hors tension de tous les circuits électriques Coupure de l'arrivée générale Vidange et traitement en site spécialisé des éventuels produits conducteurs (transformateur)	Armoires électriques Transformateur Groupe électrogène
Local technique	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude Valorisation des eaux de rinçage en épandage	Pompes et canalisations Ballon d'eau chaude

Les cuves de digestion et les équipements de stockage (silos, cuves de stockage ...) pourront être conservés pour leur utilisation dans le cadre d'activité agricole tout comme le bâtiment qui pourra être également réutilisé pour du stockage de matériel agricole ou de récolte.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir nous adresser en retour de courrier votre avis sur ces dispositions. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Edouard Breton

Président

Pièce jointe :

Annexe 1 : plan de localisation du site de méthanisation

Annexe 1 : localisation et implantation du projet de méthanisation Beauce Energies

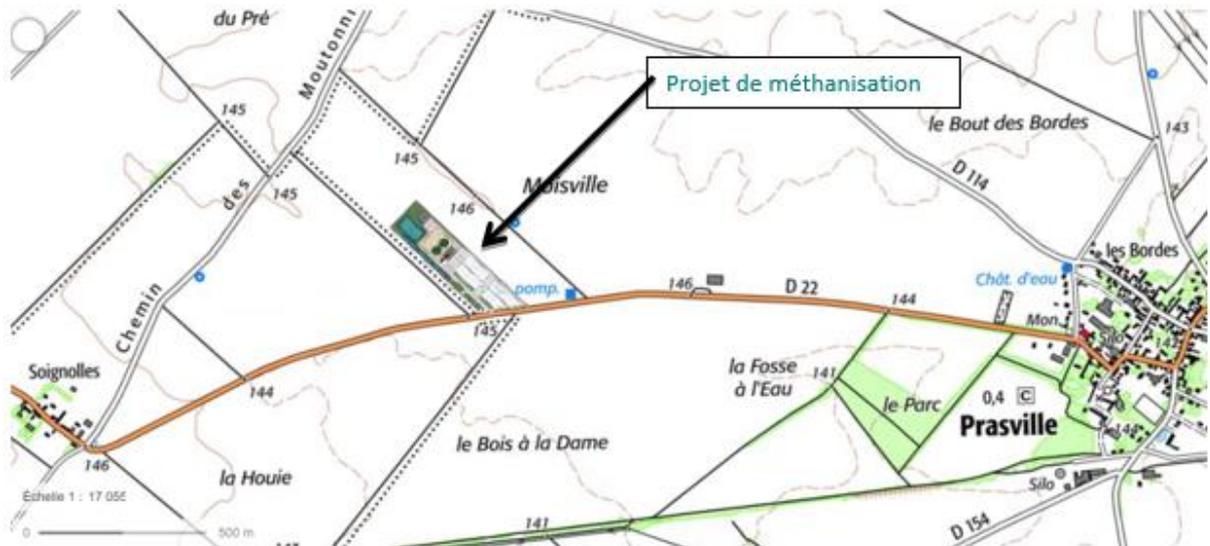
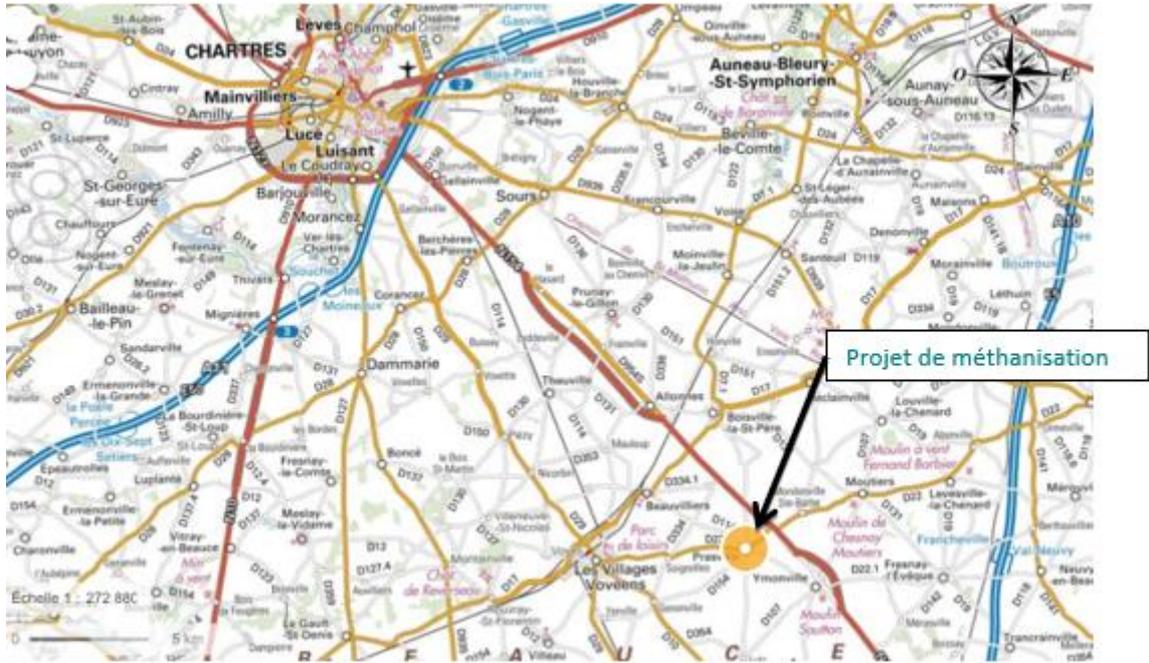


Figure 1 : Localisation du projet

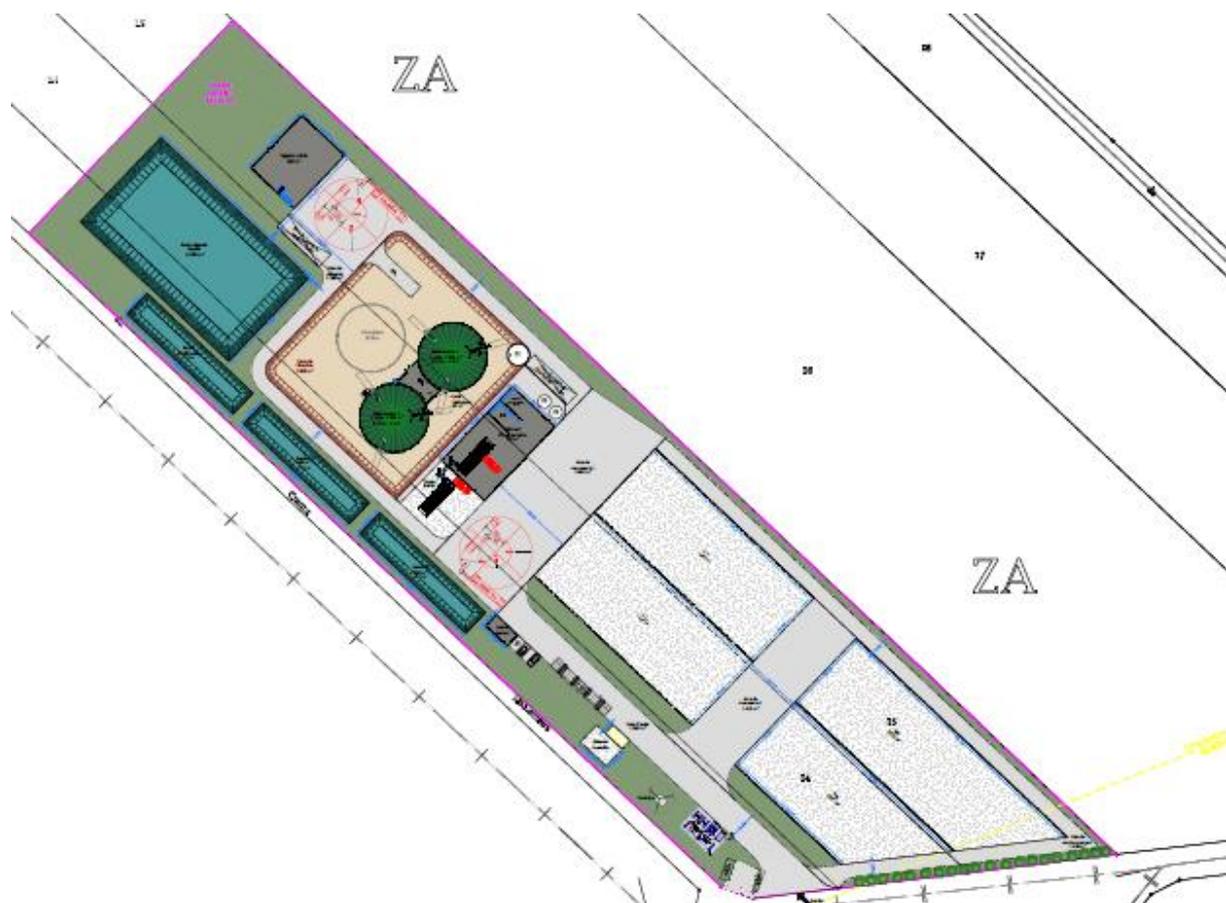


Figure 2 : Plan d'implantation des équipements de méthanisation